

## **Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du Covid19**

### **Marchés alimentaires**

Le respect des gestes « barrières » et des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus.

#### **Mesures pratiques**

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages (annexe1)
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit
- Organisation des files d'attente

**Rappel** : Dans le cadre de sa compétence de santé publique et afin d'assurer la qualité sanitaire du marché face à la propagation de l'épidémie, le maire peut sanctionner immédiatement le commerçant ne respectant pas les mesures « barrières ».

**AFFICHE OBLIGATOIRE DE MANIERE VISIBLE SUR TOUS LES ETALAGES**